

Forums d'information

6 et 12 décembre 2019

Jussy et Satigny

1. Ouverture de la matinée (Marc Favre)
2. Loi sur la protection des eaux, nouveau système de contrôle (OCEaux)
3. Nouvelle ordonnance sur la coordination des contrôles (Marlène Favre, AgriPige)
4. PA 22+ Etat d'avancement du dossier (François Erard)
5. Initiatives populaires Eux propres et Future 3 (François Erard)
6. Quelques dossiers genevois (Marc Favre, François Erard)
7. Questions de l'assemblée

Marc Favre, Président

OCEau

Marlène Favre
(AgriPige)

3. Nouvelle ordonnance sur la coordination des contrôles

François Erard

4. PA 22+ Etat d'avancement du dossier

Calendrier état à fin octobre 2019

PA 2018-2021

11.2017 Vue d'ensemble du Conseil fédéral	14.11.2018 06.03.2019 Consultation	Août 2019 Rapport sur la consultation	Février 2020 Message du Conseil fédéral	Juin 2020 Première analyse par les Chambres	2021 Ordonnances	01.01.2022 Entrée en vigueur
Politique agricole 22+						

11.2020 ou 02.2021

Votatin IN Eau propre et Futuire 3

Ce calendrier peut encore évoluer

Résultats de la consultation

- Maintien du budget
- Abandon du projet AOP-IGP viticole
- Pas de réelle simplification administratives
- LDFR
 - Droit de préemption du conjoint, de la conjointe supérieur à celui des frères et sœurs
 - Ouverture à l'acquisition par des non agriculteurs ???
- Couverture sociale pour la conjointe, le conjoint
 - Assurance perte de gain maladie et accident
 - Assurance des couverture des risques en cas d'invalidité ou de décès

Résultats de la consultation

- Pas de contribution de base versée à l'exploitation
- Pas de nouvelles exigences en matière de formation (CFC suffit)
- Paiements échelonnés à partir de 150'000.-
- Fusion des mesures «*paysage*» et «*biodiversité*» dès 2024 pour des mesures dites de «*stratégies régionales*»
-

François Erard

Initiative « Pour une eau potable propre et une alimentation saine »

- Déposée en janvier 2018 avec 114'000 signatures
- Soumise au scrutin populaire au 3^{ème} trimestre 2020 ou début 2020 (février)

Initiative « Eau propre » que dit le texte

¹La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement :

a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires saines et en eau potable propre ;

Initiative « Eau propre » que dit le texte

³Elle conçoit les mesures de sorte que l'agriculture réponde à ses multiples fonctions. Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes :

a. elle complète le revenu paysan par des paiements directs aux fins de rémunérer équitablement les prestations fournies, à condition que l'exploitant apporte la preuve qu'il satisfait à des exigences de caractère écologique, qui comprennent la préservation de la biodiversité, une production sans pesticides et des effectifs d'animaux pouvant être nourris avec le fourrage produit dans l'exploitation ;

Initiative « Eau propre » que dit le texte

g. elle exclut des paiements directs les exploitations agricoles qui administrent des antibiotiques à titre prophylactique aux animaux qu'elles détiennent ou dont le système de production requiert l'administration régulière d'antibiotiques.

Un délai transitoire de 8 ans s'applique à compter de l'acceptation de l'art. 104, al. 1, let. a, 3, let. a, e et g, et 4, par le peuple et les cantons.

Initiative « Pour une eau potable propre et une alimentation saine »

- Titre mensonger : l'agriculture n'est pas seule responsable de la qualité de l'eau. Les aliments produits par l'agriculture suisse sont sains !
- Elle exclut tous les PTP utilisés, y.c. en agriculture biologique
- Elle supprimerait toute production de volaille ou de porcs en Suisse
- En cas d'acceptation, la PA peut être mise aux oubliettes

Initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » « Future 3.0 »

- Déposée le 25 mai 2018 avec 140'000 signatures
- Soumise au scrutin populaire au 3^{ème} trimestre 2020 ou début 2020 (février)

Initiative « Future 3.0 » que dit le texte

Art. 74, al. 2^{bis}

^{2bis} L'utilisation de tout pesticide de synthèse dans la production agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du territoire est interdite. L'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés est interdite.

Art. 197, ch. 12²

12. Disposition transitoire ad art. 74, al. 2^{bis}

¹ La législation d'application..., entre en vigueur dans les dix ans à compter de l'acceptation de cette disposition par le peuple et les cantons.

Initiative « Future 3.0 » que dit le texte

Art. 197, ch. 12²

12. Disposition transitoire ad art. 74, al. 2^{bis}

² Le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance en veillant à assurer une mise en œuvre progressive de l'art. 74, al. 2^{bis}.

Initiative « Future 3.0 » que dit le texte

Art. 197, ch. 12²

12. Disposition transitoire ad art. 74, al. 2^{bis}

³ Tant que l'art. 74, al. 2^{bis}, n'est pas totalement mis en œuvre, le Conseil fédéral ne peut autoriser provisoirement les denrées alimentaires non transformées contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés que si elles sont indispensables pour repousser une menace fondamentale pour les hommes ou la nature, notamment une pénurie grave ou une menace exceptionnelle pesant sur l'agriculture, la nature ou les hommes.

Initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » «Future 3.0»

- Cette initiative veut ancrer la seule utilisation de PTP « BIO » en Suisse
- Risque de déstabilisation du marché BIO (plus de segmentation)
- Grand risque économique pour l'agriculture suisse
- Recours massif aux importations de produits BIO
- Risque d'accroissement du tourisme d'achat

Sur le plan politique

- Les 2 Chambres ont refusé les deux initiatives
- Tentatives de leur opposer un contre projet
- Echec de cette tentative

Sur le plan politique

- La commission Economie et redevances du conseil des Etats leur oppose une initiative parlementaire. Elle propose d'inscrire dans la loi des objectifs de réduction et des valeurs cibles pour les risques liées à l'usage des produits phytosanitaires. Ceci en renforçant le *Plan d'action national Produits phytosanitaire*.
- Cette IN sera traitée par les Chambres
- Elle a pour conséquence de retarder le scrutin populaire sur les deux initiatives (automne 2020 ou février 2021 au plus tard)

Précampagne



NOUS PROTÉGEONS
CE QUE NOUS AIMONS



5. Initiatives populaires Eaux propres et Future 3

CETTE VIGNE A BESOIN DE PROTECTION

POURQUOI?

Des maladies et des ravageurs d'été se développent à la vitesse qui est fortement sous-estimée, voire absente, et ce ne fait rien.

PROBLÈME RÉCURRENT
Les maladies ne peuvent être éradiquées et réapparaissent chaque année.

MALADIES LES PLUS RÉPANDUES
Oidium
Ces deux maladies sont apparues il y a 150 ans. Elles touchent 100% des vignes dans le monde.
Pourriture grise (ou botrytis)

NOUVEAUX RAVAGEURS
Pylaeothrips doré (insecte qui suce la sève)
Mouche auxiliaire
Apparus ces dernières années, d'autres sont à surveiller.

ENTRETIEN DU SOL
Le sol, c'est un élément du terroir. Il a une influence directe sur les maladies. Il faut préserver ses propriétés et richesses naturelles.

Enrichissement en matière organique

COMMENT?

En viticulture, il faut anticiper. Une fois que le malade est à l'œuvre, il est trop tard!

PRODUITS PHYTOGÉNÉRIQUES
De synthèse ou naturellement d'origine et acides, ils sont indispensables contre les maladies.
Les techniques de pulvérisation sont de plus en plus précises.

EFFEUILLAIRE
On enlève une partie des feuilles pour aérer et sécher les grappes, dans le but de diminuer le risque de maladie.

CONFUSION SEXUELLE
En diffusant une hormone femelle de l'insecte ravageur, on agare le mâle et l'empêche de s'accoupler.
Résultat: ni œuf, ni larve, ni adulte.

Trouer le bord de culture entre herbes et vignes.

Couverture (sauf, l'engrais, etc.) pour limiter l'érosion

Produits de traitement 100% naturels et moins toxiques

Désaerage mécanique et travail du sol (herbes, labours, etc.)

AGRICULTURE DURABLE
LE BON NOS AIGRIS

Ici nous prenons soin de votre assiette

Nourrir la population

Le saviez-vous?
Chaque famille paysanne suisse nourrit en moyenne 100 personnes.
Ici même nous cultivons une plante qui y contribue. Elle doit pouvoir s'épanouir dans les meilleures conditions possibles, raison pour laquelle nous prenons soin d'elle.

Choyer les plantes

Dans ce champ poussent aussi des plantes indésirables qui accaparent l'eau et la lumière: on y trouve également des champignons et des parasites provoquant des maladies et des destructions.
C'est pourquoi la **prévention** est importante: nous choisissons des variétés résistantes, travaillons la terre en respectant sa structure, scrutons la météo et contrôlons nos cultures afin d'anticiper le plus possible les actions à entreprendre pour résoudre les problèmes.
Mais cela ne suffit pas. Sans protection, on perd en moyenne 30 à 40% de la récolte, voire la totalité dans les années favorisant les maladies (chaleur et humidité élevées).

Intervenir naturellement ou au compte-goutte

S'il faut intervenir, les paysans suisses privilégient une **solution naturelle, bio compatible** (insectes utiles, désherbage mécanique ou à la main, etc.)
Ces actions sont contraignantes et coûteuses. Mais ainsi, les agriculteurs n'utilisent des produits de protection des plantes que **lorsqu'il n'y a pas d'autre choix**, au compte-goutte et dans un **cadre très strict** (homologation fédérale, règles d'application et bonnes pratiques agricoles).
Les agriculteurs demeurent très attentifs et ouverts à l'expérimentation de **solutions innovantes**: toutefois celles-ci prennent du temps, au rythme des cycles de la nature.

L'un des buts est **d'éviter le gaspillage**. Des aliments visiblement trop altérés sont invendables: des pommes de terre, fruits ou légumes atteints ne supportent pas le transport.

Cultiver des pratiques et une vision durable

Nous, familles paysannes suisses, sommes pleinement conscientes de notre **responsabilité envers la population suisse et la biodiversité du territoire**.
Jour après jour, nous travaillons près de chez vous de manière durable à la production d'**aliments sains et de qualité**.






@AgricultureDurableSuisse
www.agriculture-durable.ch

NOUS PROTÉGEONS
CE QUE NOUS AIGRIS

Témoin en viticulture



3 Genève Tribune de Genève | Jeudi 17 octobre 2018

Agriculture

«Voilà pourquoi nous traitons la vigne»

Un vigneron a cultivé une partie de sa vigne sans aucun produit, afin de combattre les initiatives contre les pesticides

Antoine Grosjean
@Antogrosjean

Le vigneron Antoine Grosjean a cultivé une partie de sa vigne sans aucun produit, afin de combattre les initiatives contre les pesticides. Les pesticides sont utilisés pour protéger les vignes des maladies et des insectes. Mais, ces produits peuvent être nocifs pour l'environnement et la santé humaine. Antoine Grosjean a décidé de cultiver une partie de sa vigne sans aucun produit, afin de montrer que c'est possible.

Vigne saine
Ce vigneron a cultivé une partie de sa vigne sans aucun produit, afin de combattre les initiatives contre les pesticides. Les pesticides sont utilisés pour protéger les vignes des maladies et des insectes. Mais, ces produits peuvent être nocifs pour l'environnement et la santé humaine. Antoine Grosjean a décidé de cultiver une partie de sa vigne sans aucun produit, afin de montrer que c'est possible.

Revenir au vin naturel et biologique, la vigne donne des grappes toutes vertueuses et son feuillage se dessèche...

Antoine Grosjean a cultivé une partie de sa vigne sans aucun produit, afin de combattre les initiatives contre les pesticides. Les pesticides sont utilisés pour protéger les vignes des maladies et des insectes. Mais, ces produits peuvent être nocifs pour l'environnement et la santé humaine. Antoine Grosjean a décidé de cultiver une partie de sa vigne sans aucun produit, afin de montrer que c'est possible.

5. Initiatives populaires Eaux propres et Future 3

Présence aux Automnales 2019 avec le stand USP



Marc Favre François Erard

6. Quelques dossiers genevois

Référendum Pré du Stand

Soumis au scrutin populaire le 24 novembre



Référendum Pré du Stand

Référendum «*Non au massacre de la zone agricole pour des bureaux vides!*» a été déposé avec près de 9'000 signatures le 12 mars dernier.

Référendum porté par un comité composé d'Ensemble à Gauche, des Verts, du MCG, de Sauvegarde Genève, de Pro Natura et d'Uniterre.

Référendum Pré du Stand

Impact pour l'agriculture: 13 ha de zone agricole dont 12 en SDA

- Construction d'un pôle football cantonal constitué de cinq terrains pour notamment abriter les terrains d'entraînement du Servette FC.
- Construction de 90'000 m² de bureaux (environ 300'000 m² sont vides actuellement à Genève !)

Votre comité vous recommande de soutenir le référendum

In Constitutionnelle PDC

Projet de loi constitutionnel PDC (PL12204) pour interdire l'usage des produits phytosanitaires qui sera soumis au électeurs genevois le 24 novembre.

Gros travail en Commission, Simone de Montmollin pour l'édulcorer

Texte initial

Art. 176A Protection contre les phytosanitaires (nouveau)

¹ L'importation, la vente et l'utilisation à usage non-professionnel de produits phytosanitaires dans le cadre d'activités privées est interdite.

² Pour limiter l'utilisation professionnelle des produits phytosanitaires, l'Etat fixe un délai de transition et définit les produits à exclure.

³ L'Etat définit les mesures d'accompagnement et de soutien financier aux professionnels.

In Constitutionnelle PDC

Le texte qui sera soumis au scrutin:

Article unique

Modification La constitution de la République et canton de Genève, du 12 octobre 2012, est modifiée comme suit :

Art. 187, al. 2

L'Etat prend des mesures afin de réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Il encourage le développement de méthodes alternatives permettant d'en limiter l'usage, notamment par un soutien économique ou technique.

6. Quelques dossiers genevois

In Constitutionnelle PDC

Votre comité a décidé de soutenir ce texte et vous recommande de voter OUI

- signal de notre volonté de progresser envers la population/les autorités (perspective des votations de 2020)
- opportunité de disposer de moyens supplémentaires pour la branche en lien avec la réduction de l'usage des phyto. (sous réserve des budgets...)

Révision de la loi sur la promotion de l'agriculture

- La loiProm est entrée en vigueur en 2005
- Des propositions de modification sont proposées à la Commission de promotion
- Elles seront examinées par votre comité
- Examen par le Grand Conseil en 2020
- Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 (?)

Parole à l'assemblée